

La g@zette

du Valbonnais

N° 92 – Août 2015

Le Triathlon sur le Canal des Moines



En 1808, le règlement de police des eaux du canal d'arrosage ne l'avait pas prévu !

La gazette de France du 6 avril 1808 nous apprend que le grand canal de Versailles a retrouvé ses fastes d'antan : « *Depuis plus de quinze ans, le grand canal de Versailles était à sec ; rempli d'herbes et de vase, il était même dégradé en plusieurs endroits...* ». Napoléon I^{er}, empereur des Français depuis le 18 mai 1804 et roi d'Italie à partir du 17 mai 1805, avait ordonné de le réparer. Mais le méchant Corse des Anglais, alias « *Boney* », ne se préoccupait guère du réseau des canaux d'irrigation du Valbonnais. Un de leurs ancêtres, le Canal des Moines, avait été construit, sous le Prieur Jean Riveyra de 1344 à 1385, avec le concours d'Hugonin Alleman, seigneur de Valbonnais. Pour construire, entretenir, développer et utiliser le canal des Bénédictins, notre communauté rurale a dû se réunir, s'organiser et faire appliquer une réglementation engageant tous les habitants. Ces pratiques séculaires ont perduré grâce au travail collectif d'entretien du canal, avec une transmission de savoir-faire, de génération en génération. La mobilisation était générale, spontanée, voire systématique, pour la survie d'une agriculture de montagne, produisant souvent des denrées de première nécessité.

Le 15 mai 1808, un dimanche matin...

Notre communauté se rassemble « *cejourd'hui. quinze mai, avant midi, mil huit cent huit...* » pour approuver et signer le Règlement de la Police des eaux du canal d'Arrosage de la commune de Valbonnais. Louis Champollion, notaire impérial à la Résidence d'Entraïgues, siège du juge de paix, chef lieu de canton, va mettre les points sur les i devant son auditoire : vingt sept Valbonnetins, un habitant du Périer, deux témoins requis habitant La Roche et le receveur des droits d'enregistrement de La Mure, représentant M. de Rigaud. Dans « *Les Alleman et la seigneurie de Valbonnais* », Charles Freynet écrit que « *Jean-François de Rigaud géra alors le domaine de Valbonnais... Il y venait souvent aux premières années de l'Empire et jusqu'à la campagne de Russie dont il ne revint pas. Les vieillards de Valbonnais parlaient encore, il y a quelques années du carrosse de M. Rigaud, qui venait alors en poste de Vienne à Valbonnais* ».

Louis Champollion, notaire et maire à la fois

Le notaire Louis Champollion réunit chez les sieurs Faure et Cros, à Valbonnais, la petite communauté des propriétaires intéressés par le canal, à sept heures du matin. La maison du notaire est à La Roche, comme en témoigne l'édition 2006 de Patrimoine en Isère : Valbonnais, Matheysine, Beaumont, Pays de Corps : « *A l'entrée nord [du hameau], une remarquable demeure en longueur, dont la façade tournée vers le sud-est comporte des linteaux délardés, est la maison natale de Jacques Champollion, père de l'égyptologue. Elle faisait partie de l'héritage de leur mère, et a ensuite appartenu à Louis Champollion, frères de Jacques, puis au fils de ce dernier, le notaire Louis Champollion, qui y accueillit ses cousins Jacques-Joseph et Jean-François, lors de leurs séjours à la Roche* ». Dans « *Champollion le savant déchiffré* » Fayard 2004, Alain Faure confirme qu'en août 1807, « *Jean-François put faire la connaissance de ses oncles et cousins restés au pays. Dans cette vallée retirée, il coula de longs jours délicieux et s'adonna aux plaisirs de la chasse, de la pêche, et de la lecture sous de frais ombrages* ». Neuf mois plus tard, c'est l'accouchement du règlement pour la Police des eaux du canal ! Il faut dire que, même s'il l'administration du canal n'est pas communale, notre notaire est aussi maire de Valbonnais (Mar.1804- sept.1812).

RECUEIL

*DES Pièces composant le Règlement pour
la Police des eaux du Canal d'Arrosage de
la commune de Valbonnais, arrondissement de
Grenoble, département de l'Isère.*

NAPOLÉON, par la grace de Dieu et les Constitutions de la République, Empereur des Français et Roi d'Italie, à tous présens et à venir, salut; savoir faisons que :

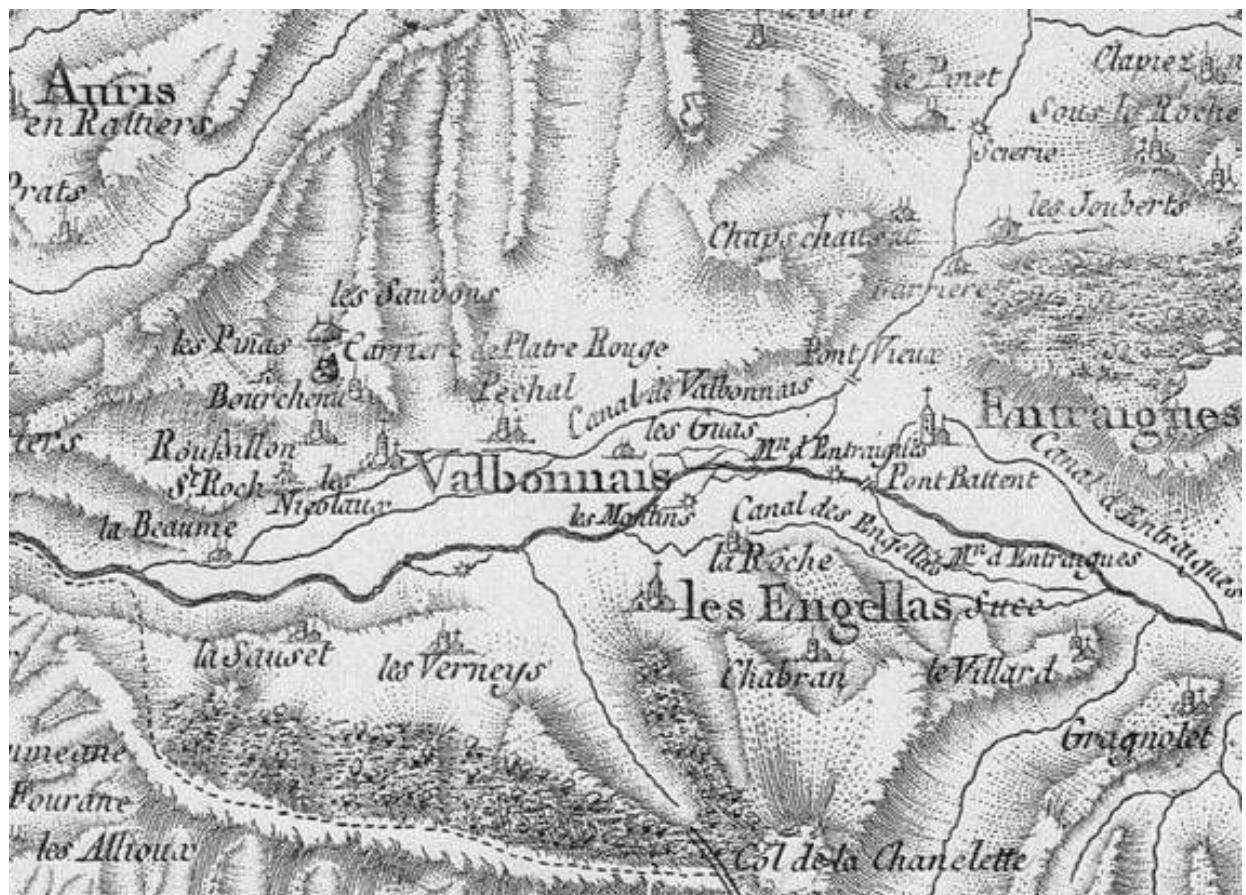
PAR-DEVANT LOUIS CHAMPOLLION, notaire impérial à la résidence d'Entraïgues, en présence des témoins ci-après nommés, ce jourd'hui quinze mai, avant midi, mil huit cent huit, sont présens sieurs Pierre - François Cros, Pierre Faure, Grégoire Cros, Jacques Blanc, Pierre Audinos, Louis Leyraud, Jacques Gay, Pierre Rey-Michallet, Jean Veyre, Jean-Nicolas Barbier, Jean - Pierre Poncet de Péchal; Françoise Clavel, veuve de Louis Ruelle et tutrice légale de ses enfans; Pierre Jacquet, Pierre Vincent, Jean-Baptiste Ruelle, Jean-André Blanc, Simon Sauze, François Rey-Joly, Jean Petit, Pierre Rey, Jean-Pierre Audinos, Jean-Pierre Rolx, Cécile Cros-Ruelle, Hypolite Louis, Jacques Fége, Éloi Leyraud, Louis Rey-Galvagnon; M. Genevois, receveur des droits d'enregistrement à la Mure, agissant pour et au nom de M. de Rigaud, et sieur Thimothée-André Blanc, du

Ce jourd'hui, 15 mai 1808, à 7 heures du matin, ils ont tous été convoqués pour le canal...

Perier, agissant pour et au nom de sieur Robert - André Blanc, son neveu, composant la plus grande majorité des propriétaires intéressés au canal d'arrosage de Valbonnais : lesquels ont dit que depuis plus de quatre siècles les habitans de Valbonnais et Péchal (commune de Valbonnais), pour arroser et fertiliser leur territoire par le moyen de quelques sources et de partie des eaux du ruisseau de Marsanne, avaient ouvert à grands frais un canal qui prend sa naissance sur le territoire de la commune du Perier, traverse une montagne qui a une pente très-rapide, sur une distance de deux myriamètres ou une lieue, creusé en quelques parties dans le rocher, et principalement dans des pierres et cailloux mouvans, et en d'autres endroits il est formé par des encaissemens en bois, supportés par des pilotis en fer et des murs de soutènement, tout quoi le rend d'un entretien dispendieux; que les habitans intéressés audit canal en ont joui paisiblement jusqu'à présent; que la police des eaux et l'administration de ce canal étaient faites ci-devant ensuite de délibérations des habitans autorisés par les châtelains, lesquelles devenaient obligatoires du moment qu'elles étaient prises. Mais le mode ayant changé par l'effet de la révolution et des nouvelles lois, et le canal ne concernant qu'une partie des habitans de la commune, son administration n'est pas comprise dans les fonctions attribuées au Maire; que depuis le nouveau régime il s'est glissé des abus qu'il est essentiel de réparer; que d'autre part, il est impossible de parvenir à réunir la majorité des intéressés, lorsqu'il est question de faire des réparations au canal et la répartition des dépenses annuelles et extraordinaires, nommer un prabier ou béalier, ou enfin lorsqu'il s'agit de proposer des moyens d'amélioration; que dans ces circonstances il est de l'intérêt de tous les intéressés de fixer, par un concordat entre eux, les bases et le mode d'après lesquels le canal public sera administré à

l'avenir, et d'établir un règlement de police pour ses eaux, qui fasse cesser les abus qui existent, et prévienne ceux qui pourraient se glisser à l'avenir, le tout pour le plus grand avantage des intéressés. A cet effet, et pour parvenir à ce but désiré depuis si long-tems, des affiches ont été mises huitaine à l'avance aux lieux accoutumés, portant invitation à tous les habitans intéressés audit canal, à se réunir devant nous Notaire cejourd'hui, à sept heures du matin : outre ce, chaque intéressé a été averti en domicile pour se rendre; lesquelles affiches ont été certifiées par le Maire, ensuite desquelles et desdits avertissemens sont comparus les habitans intéressés au canal, ci-devant dénommés; lesquels, après avoir conféré entre eux, ont convenu de faire le présent concordat, qui a été arrêté comme suit :

La carte de Cassini (XVIII^e siècle) : canal de Valbonnais, des Engellas, d'Entraigues.



Dans notre prochain numéro (N°93) nous commenterons les articles du règlement de 1808.

A Rome, on engraisait bien les loirs...



Dans le cœur du village de Valbonnais, Adèle nous présente un de ces hôtes de l'été : « *Il est à croquer ce dormouse !* ». Gouache, qui veillait aux grains, salivait déjà devant ce fort grand festin, au pays des mésanges. En guise d'amuse-gueule, un petit *dormouse* soupoudré de miel et de pavot, une délicatesse de la Rome antique, ça ne se refuse pas !



« *Leurs graines préférées leur étaient abondamment dispensées dans des jarres en terre cuite servant à les engraisser. Farcissez les loirs avec un hachis de porc et la chair pilée de leurs membres accompagnée de poivre, de pignons, de laser et de garum. Nappez de miel* ». Les us et coutumes culinaires ne se discutent pas. Les amateurs de cuisses de grenouilles ne sont pas des barbares, les Anciens non plus ! Mets de prédilection des Romains du I^{er} siècle, le loir symbolisait en ce temps là, le raffinement culinaire...

Concert – EMILIE MARSH – 6 Août Des Francofolies aux Faures-en-Valjouffrey



Après 4 jours aux Francofolies aux côtés d'artistes renommés (Dominique A, Johnny Halliday, Florent Pagny, Véronique Sanson etc...) et poursuivant sa tournée d'été, Emilie Marsh se produira exceptionnellement au camping des Faures-en-Valjouffrey le 6 Août à 21h accompagnée du sappareti Etienne Champollion au piano et de Mathieu Chrétien à la batterie.

« Poésie dans les mots, rock n'roll dans l'attitude. Sensible et sauvage. Emilie Marsh c'est la douceur d'une voix mêlée à l'énergie scénique d'une GuitarHeroin. Une chanson qui parcourt l'échine comme une décharge électrique et qui sait rendre hommage à ses icônes féminines (Virginia Woolf, Patti Smith...) »

Clips, musique et plus d'informations sur www.emiliemarsh.com



Concert gratuit le 6 août 2015 à 21h au camping des Faures-en-Valjouffrey, possibilité de manger sur place avant le concert. Réservations repas au 06 70 17 66 40 - 04 56 56 21 84